



**ACCES PAR LA VOIE DU DETACHEMENT AU CORPS DES SECRETAIRES DES AFFAIRES
ETRANGERES AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

**Décision portant désignation des membres de la commission chargée d'évaluer l'aptitude des
candidats**

La directrice des ressources humaines

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2023 fixant le nombre d'emplois de secrétaires des affaires étrangères offerts aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2023.

DECIDE :

La commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats à l'accès par la voie du détachement au corps des secrétaires des affaires étrangères au titre de 2023 est composée de la façon suivante :

- M. Alexandre MOROIS, sous-directeur de la politique des ressources humaines, président de la commission ;
- Mme Anne RULLIAT, adjointe à la sous-directrice des personnels et cheffe du bureau des parcours professionnels des agents titulaires et assimilés de catégorie A, membre de la commission ;
- Mme Clémence WEULERSSE, adjointe au sous-directeur et cheffe du bureau des politiques statutaires et de gestion des ressources humaines, membre de la commission.

Fait le 17 février 2023


Agnès ROMATEV-ESPAGNE
Directrice des ressources humaines